



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 120558

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le taux d'emploi déclaré, de 3,95 % de personnes en situation de handicap au sein de son ministère. Aussi il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour satisfaire à l'obligation d'emploi de 6 % voulue par le législateur.

Texte de la réponse

Depuis la signature du protocole d'accord sur l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique le 8 octobre 2001, le ministère de l'économie des finances et de l'industrie respecte son engagement de recruter 6 % de personnes handicapées en terme de « flux », lors de ses recrutements. Même si les effets en sont encore peu sensibles dans un contexte de resserrement global des effectifs et donc de moindre recrutement, cette mesure devrait permettre à terme de satisfaire à l'obligation d'emploi de 6 %.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120558

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2562

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3761